



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Ville de Westmount doit statuer sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **2 juillet 2024 à 19 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest, à Westmount et qui sera diffusée en direct sur le site Web de la Ville. Le lien vers la séance sera accessible à l'adresse suivante : www.westmount.org/seance-du-conseil-en-direct

Emplacement de la demande :

396, avenue Roslyn (lot 1 582 109)

Nature de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à permettre deux (2) empiètements dans l'alignement de construction avant, et ce, bien que la section 5.2 du *Règlement 1303 concernant le zonage* stipule que l'alignement de construction sur l'avenue Roslyn, entre le boulevard De Maisonneuve et les limites nord de la Ville, est établi à 17,00 pieds (5,18 mètres). Les empiètements sont les suivants :

- un empiètement de 0,39 pied (0,12 mètre) du mur avant du bâtiment principal, et;
- un empiètement de 3,94 pieds (1,20 mètre) de la fenêtre en baie avant du bâtiment principal, et ce, bien que l'article 5.2.3.1 stipule que : « Les fenêtres en baie peuvent empiéter dans l'alignement de construction de 3,50 pieds (1,07 mètre) au maximum. »

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ou lors de la diffusion en direct de la séance sur le site web de la ville. Toute personne intéressée peut également transmettre ses questions ou commentaires via le formulaire en ligne : <https://westmount.org/questions-pour-la-seance-du-conseil/>.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser à M. Yves Wang, du Service de l'aménagement urbain, par téléphone au 514 989-5200, poste 5617, ou par courriel à ywang@westmount.org.

FAIT à Westmount, ce mardi 11 juin 2024.

Julia Levitin
Greffière de la ville